



## Droit de travail des conjoints roumain en France

Par **Chiwis**, le **15/07/2013** à **20:43**

Bonjour,

Je suis d'origine bolivienne et ma copine elle est roumaine.

On pense se marier bientôt et on se demandais quels seraient mes droits après mariage.

Ma copine travaille en France depuis 3 ans et elle a pas besoin d'un titre de travail puisqu'elle possède un master 2, alors que moi je dois renouveler mon titre de séjour tout les ans.

On voudrais savoir si après mariage je devrais encore renouveler ma carte ou dois je suivre une autre procédure.

Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

Guido